

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss
75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

E-mail : cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Les brèves de la CFTC-Douanes - Juillet 2013

Les privilèges de la roture

On va beaucoup parler, dans les semaines et les mois à venir, des privilèges des fonctionnaires. Mais qu'est-ce exactement qu'un privilège ?

Si l'on s'en réfère aux définitions lexicales, on apprend par exemple que sous l'Ancien Régime, les privilèges étaient les droits dont bénéficiaient la noblesse, le clergé, ou tel ou tel corps constitué.

On découvre aussi qu'un privilège est un "apanage exclusif", et on trouve parmi les synonymes, les termes de "faveur" et de "passe-droit".

Tout ceci pose un peu problème. Car s'il est compréhensible que le Tiers-Etat n'avait, par définition, pas accès aux autres ordres de la société, la noblesse et le clergé, ni donc à leurs privilèges, obtenus par la naissance, il n'en va évidemment pas de même pour la Fonction Publique, dont l'accès par concours est ouvert à tous, sans aucune distinction et sans limite d'âge, dans la plus pure tradition républicaine.

Dès lors, peut-on encore parler de privilège, de faveur ou de passe-droit, pour un statut dont par définition tout le monde peut bénéficier, dont personne n'est exclu ? Ne serait-ce pas plutôt l'inverse ?

De très nombreux métiers dans le privé sont réservés à des castes, à des familles, à des groupements : c'est le règne du népotisme. Ne devrait-on pas plutôt chercher de ce côté des repaires de privilèges, de faveurs, et de passe-droit ?

Les prétendus privilèges des fonctionnaires ne seraient-ils pas plus précisément un choix qualitatif : le choix de préférer une vie professionnelle passée au service de la collectivité, aux carrières fulgurantes et aux salaires mirobolants qu'on peut toujours espérer trouver dans le privé - mais jamais dans le public ? Qui, et de quel droit, pourrait critiquer un tel choix de vie ?



Il faudrait voir à ne pas confondre « privilèges », mot générique dont on se gargarise aisément, et « avantages » qui fait référence à des réalités précises, lesquels avantages viennent en général en contrepartie d' « inconvénients » tout aussi précis.

Autres chose : il serait agréable que tous les théoriciens et économistes aigris qui, à grands renforts d'effets de manche, devisent fort doctement des avantages mirifiques qu'il y a aujourd'hui à partir à 60 ans en retraite avec une royale pension de 1500 ou 2000 euros, soient aussi ceux qui en font l'expérience concrète.

Car tous ces brillants orateurs ont très certainement d'excellentes idées sur les meilleurs façons de sauver les finances du pays ; mais, jusqu'à preuve du contraire, leurs propres finances ne sont guère en péril, et ils ne semblent pas exactement gênés aux entournures par les fins de mois difficiles que connaissent de fort nombreux, et fort peu privilégiés, retraités de la Fonction Publique.

CFTC-Douanes : sur un autre ton.